



CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 20 mars 2009

PRESENTS :

M. BILLARDON, Maire, Mme COUILLEROT, M. GANE, Mme ROCHETTE, M. MARTI, Mme BUHL, M. PAULIN, Mme REYES, M. DURAND, Melle MARTINEZ, Adjoints, M. MORIAUX, Mmes RUPO, FERNANDEZ, M. PUZENAT, Mmes PERREAU CHEMARDIN, DESPLANCHES, BLONDEAU, ROSIER, MM. DESBROSSES, ACHOU, GERARD, Mme BENYACOUB, MM. CONIAU, PERRET, LAUREAU, CICCUI, Mmes DINOIRD, BASSU, MM. CATTANEO, GADREY, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents ayant donné procuration :

M CHEVALIER avait donné pouvoir à M. BILLARDON
Mme PONSARD avait donné pouvoir à Mme COUILLEROT
M. DELMAS avait donné pouvoir à M. CATTANEO

Absents :

Monsieur BLANOT
Madame FILIPPI

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mademoiselle Joannie BASSU a été désignée pour remplir cette fonction.

1° - Approbation du procès verbaux des séances des 15 Décembre 2008 et 2 Février 2009

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2° - Décisions du Maire du 29 Janvier 2009 au 5 Mars 2009

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication des décisions prises depuis la dernière séance.

3° - Personnel communal – Prise en charge frais de transport domicile travail **M. BILLARDON**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge de frais de transport dans les conditions fixées par les textes en vigueur ;

PRECISE que l'indemnité sera versée par l'employeur au plus tard à la fin du mois suivant celui auquel correspond le titre d'abonnement sachant que les titres annuels qui font l'objet d'un remboursement seront répartis mensuellement (art. R. 3261-4 C. travail) ;

PRECISE encore que le montant de la prise en charge figurera sur le bulletin de salaire de l'agent ;

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer tout document afférent

4° - Personnel communal - Modificatif du tableau des effectifs – Création de postes **M. BILLARDON**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les modifications à intervenir au tableau des effectifs telles que présentées par le rapporteur ;

PRECISE que ces modifications interviendront à compter du 1^{er} Avril 2009.

5° - Publication de la liste des marchés publics **Mme BUHL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations communiquées sur la passation des marchés publics excédant le seuil de 4.000 € durant l'année 2008 et retracés dans les tableaux joints à la délibération.

PRECISE que la publication se fera par affichage en Mairie et publication au recueil des actes administratifs

6° - Bilan des acquisitions et cessions **Mme BUHL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la gestion des biens et des opérations immobilières qui a été faite au cours de l'année 2008, présentée sous la forme du bilan des acquisitions et des cessions joint à la présente délibération.

PREND ACTE du bilan proposé.

7° - **Adoption du Compte de gestion 2008** **Mme BUHL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2008 du Trésorier Principal faisant ressortir le résultat d'exécution du budget principal et du budget annexe tel que présenté par le rapporteur.

8° - **Compte Administratif 2008** **Mme BUHL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif 2008 tel qu'il a été présenté ci-dessus par le rapporteur au titre du budget principal et au titre du budget annexe.

9° - **Arrêté des comptes – Constatation et affectation des résultats** **Mme BUHL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE ainsi qu'il suit les résultats 2008 de la section de fonctionnement qui s'élèvent à 1 896 931,85 € pour le budget principal et à 5 045,44 € pour le budget annexe :

BUDGET PRINCIPAL :

- **285 303,19 €** à la section de fonctionnement pour permettre en 2009 le règlement des restes à réaliser de 166 393,19 € et certains engagements 2008,
- **928 789,54 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement incluant les restes à réaliser
- **682 839,12 €** en dotation complémentaire de réserves à la section d'investissement, qui permettra la réalisation d'investissements nouveaux.

BUDGET ANNEXE :

5 045,44 € en excédent de fonctionnement reporté.

10° - **Dotations de Solidarité Communautaire et aux charges de centralité convention avec la CCM** **Mme BUHL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCM confirmant les montants des nouvelles recettes en faveur de la Ville du Creusot, à savoir :

Dotation de Solidarité Communautaire : 192 499,00 €

Dotation aux charges de centralité : 590 318,00 €

Attribution de Compensation (inchangée) : 899 709,28 €.

11° - Plan de relance de l'économie – FCTVA

Mme BUHL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 5 039 346 Euros ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune, 8 238 754,29 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 63 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat une convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

12° - BUDGET 2009

Mme BUHL

**Le Conseil Municipal, à la majorité,
(3 abstentions)**

RATIFIE les inscriptions budgétaires qui ont été présentées par nature, par chapitre et par opération au titre du budget principal 2009.

ARRETE le budget 2009 aux sommes suivantes équilibrées en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
RECETTES			
Restes à réaliser		786 229,00 €	786 229,00 €
Recettes 2009	21 360 897,00 €	7 383 044,66€	28 743 941.66€
Résultat reporté	285 303,19 €	850 221,75€	1 135 524,94 €
Total	21 916 200,19 €	9 019 495,41€	30 935 695,60 €
DEPENSES			
Restes à réaliser	166 393,19 €	2 565 240,29 €	2 731 633,48 €
Dépenses 2009	21 749 807,00€	6 454 255,12 €	28 204 062,12 €
Total	21 916 200,19 €	9 019 495,41 €	30 935 695,60 €

RATIFIE les inscriptions budgétaires qui ont été présentées par nature par chapitre et par opération au titre de l'exercice budgétaire 2008 concernant le budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
RECETTES			
Recettes 2009	443 163,00 €	203 280,92 €	646 443,92 €
Résultats affectés	5 045,44 €	€	5 045,44 €
Reprise Solde exécution 2008		41 795,48 €	41 795,48 €
Total	448 208,44 €	245 076,40 €	693 284,84 €
DEPENSES			
Restes à réaliser		40 076,40 €	40 076,40 €
Dépenses 2009	448 208,44 €	205 000,00 €	653 208,44 €
Total	448 208,44 €	245 076,40 €	693 284,84€

13° - Budget 2009 – Fixation des taux d'imposition

Mme BUHL

**Le Conseil Municipal, à la majorité,
(3 abstentions)**

ADOPTE les taux d'imposition proposés par le rapporteur pour l'année 2009, à savoir :

	<u>Taux</u>
Taxe d'Habitation	18,54%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	28,83%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	68,88%

14° - Subventions exceptionnelles

Mme BUHL

**Le Conseil Municipal, à la majorité,
Etant entendu que certains membres du Conseil Municipal n'ont
pas participé au vote
des subventions au profit des organismes ou associations dans
lesquels ils exercent des fonctions de Président, Trésorier ou
membre du Conseil d'Administration**

DECIDE d'attribuer aux associations précitées les subventions proposées par le rapporteur au titre des actions menées dans le cadre du Contrat Educatif Local ;

PRECISE que ces attributions interviendront conformément aux sommes détaillées, et qu'elles auront lieu au profit des associations désignées nominativement dans le rapport.

15° - Subventions 2009

Mme BUHL

Etant entendu que certains membres du Conseil Municipal n'ont pas participé au vote des subventions au profit des organismes ou associations dans lesquels ils exercent des fonctions de Président, Trésorier ou membre du Conseil d'Administration

**Le Conseil Municipal, à la majorité,
(3 contre)**

ADOpte la subvention allouée à l'association des Chemins de Fer du Creusot ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les propositions d'attribution de subventions au profit des associations mentionnées ci-dessus, hormis l'association des Chemins de Fer du Creusot qui a fait l'objet du vote transcrit ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec certaines associations.

16° - Admissions en non valeur

Mme BUHL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes précitées au titre des exercices budgétaires 2005 – 2006 - 2007 – 2008 pour un montant total de 2.691,75 € (deux mille six cent quatre vingt onze euros soixante quinze centimes) et renonce à la poursuite des procédures de recouvrement correspondant à ces créances ;

DECIDE d'imputer la dépense correspondante à l'article 654 du budget de l'exercice 2009.

17° - Participation financière au GIP SDIL 71

Mme BUHL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la reprise financière et comptable du GIP SDIL 71 par le Conseil Général ;

MAINTIENT la participation financière de la Ville à raison de 0,35 € par habitant, soit une participation pour la Ville du Creusot de 8.555 € ;

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

PRECISE enfin que cette somme sera inscrite à l'article 6281 du budget de l'exercice en cours.

18° - Tarifs de mise à disposition des équipements sportifs au profit de diverses catégories de demandeurs – Actualisation des tarifs

Mme COUILLEROT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ les nouveaux tarifs pour la mise à disposition des équipements sportifs au profit de diverses catégories de demandeurs en alignant ceux-ci sur le montant de la participation financière versée par le département aux collèges pour l'année 2009/2010 pour la mise à disposition, ainsi qu'il suit :

Tarification réajustée selon le barème du conseil général (arrondi à 0.05 €)		
Terrain de sport	Salle	Piscine (ligne d'eau 25m)
6,25 € / heure	8,70 € / heure	20,90 € / heure

PRECISE que le montant de la participation financière est alignée sur celle versée par le Département aux Collèges pour 2009/2010.

19°a Tarifications piscine municipale

Mme COUILLEROT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ à compter du 13 juin 2009 date d'ouverture de la saison estivale pour rester en vigueur une année jusqu'à la prochaine saison d'été (11 juin 2010), les tarifs d'entrée de la piscine tels que présentés par le rapporteur.

19°b Gratuité d'accès à la piscine pour les personnes participant aux animations organisées dans le cadre du parcours du cœur 2009

Mme COUILLEROT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder la gratuité aux personnes participant aux animations organisées dans le cadre du parcours de cœur le dimanche 29 Mars 2009.

**20° - Pôle Parentalité – Construction d'un équipement public –
Présentation du programme et lancement du concours de
maîtrise d'œuvre**

M. DURAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de construction du « pôle parentalité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de concours et à accomplir tous les actes inhérents à l'accomplissement de cette procédure,

AUTORISE également Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions utiles auprès des organismes tels que : FEDER, Etat,

Conseil Régional de Bourgogne, ADEME, Conseil Général de Saône et Loire, CAF et autres collectivité ou établissement public,

FIXE le montant des indemnités allouées à chaque concurrent non retenu à l'issue du concours à la somme de 5 500 € TTC. et précise que cinq concurrents seront admis à participer au concours à l'issue de la phase de sélection des candidatures.

21° - Opérations immobilières – Cessions terrains chemin de la Combe des Mineurs

M. DURAND

DECIDE les cessions suivantes au profit de riverains du Chemin de la Combe des Mineurs :

ACQUEREURS	Réf. Cad.	Surface	Prix €
FERNANDES Antonio	AK 271	303 m ²	303,00
VERNAY Jacques	AK 269 et 272	862 m ²	862,00
LOZINSKI Jean	AK 268	362 m ²	362,00
FREGA Nicolas	AK 270 et 273	246 m ²	246,00
SOARES Manuel	AK 275	88 m ²	88,00
MOUTA José	AK 277	222 m ²	222,00
MELE Vincent	AK 265 et 267	1275 m ²	1275,00
BOUQUIER Stéphane	AK 279	152 m ²	152,00

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

PRECISE que la vente aura lieu aux conditions exposées dans le rapport.

22° - Opérations immobilières – Classement et déclassement de voies du Domaine Public Communautaire

M. MARTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le classement dans le Domaine Public communautaire :

- des voies du site industriel : boulevard de l'Industrie – allée Hubert Curien – allée Gustave Eiffel – allée Jean Perrin – allée Albert Einstein – allée Emiland Gauthey – allée Gabriel Jars - avenue Gaston Bachelard – allée John Joseph Thomson
- des voies des futurs lotissements « les balcons du Creusot » , « les villas du coteau » rue de Montporcher et de « la Violette » rue Goujon
- de la voie d'accès à la nouvelle résidence pour personnes âgées Saint Henri et de la résidence les « jardins

d'émeraude »

- les voies nouvelles de l'opération OPAC aux Riaux : allée Racine – rue Boileau ainsi que les stationnements, place publique, espaces piétons
- dans le cadre du GPRU, la rue Maria Vérone y compris le parking de la tour M et les nouvelles voies de l'opération OPAC « Albert premier »
- le parvis et le parking devant la NEF et l'école maternelle du Tennis
- les abords de la Mairie, de LARC, des Arcades et l'Esplanade des Droits de l'Homme

APPROUVE également le déclassement du Domaine Public communautaire :

- du parking sis devant le bâtiment A au Tennis et les anciennes voies desservant les immeubles
- le délaissé de voirie jouxtant la parcelle AN 272 sise rue de Saint Firmin pour une mise à l'alignement

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire .

23° - Renouveau du Projet Educatif de la Ville – Contrat Educatif Local à intervenir avec la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative **Mme REYES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau Projet Educatif de la Ville présentant les grands axes communs à l'ensemble des actions relatives à l'Enfance, la Jeunesse et l'Education conduites par la Ville.

PRECISE que ce nouveau projet Educatif de la Ville est conclu pour l'année 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Educatif Local et tous documents afférents aux demandes de subventions correspondantes

24° - Quartier du Tennis – Dénomination d'une nouvelle voie **M. BILLARDON**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer « rue Olympe de Gouges » la nouvelle voie ayant son tenant rue Maria Vérone et débouchant rue Maria Vérone.

25° - Marché de vêtements professionnels – Pénalités de retard **Mme BUHL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de l'exonération de la totalité des pénalités de retard applicables pour les factures relatives au marché de fourniture de vêtements et de chaussures de travail au personnel des bâtiments communaux, des services techniques et de la police municipale de la ville du Creusot, ayant fait l'objet de livraisons tardives et celles éventuellement à recevoir avant la date exécutoire des avenants à intervenir.

Le Maire,

André BILLARDON